

MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

Génocide des Tutsi au Rwanda En France, des archives toujours inaccessibles et une justice pas à pas

Concours de blagues

Après Idriss Déby au Tchad (26 ans au pouvoir) promettant de ramener à deux le nombre de mandats présidentiels autorisés par la constitution (verrou qu'il avait fait au sauter en 2005) s'il est élu, c'est au tour d'Ali Bongo de commencer une carrière de comique troupier. Héritier d'une fortune colossale et largement opaque, fruit d'une mise en coupe réglée du pays au cours des 42 ans de règne paternel auxquels il a succédé dans la plus pure tradition dynastique, Ali Bongo en campagne pour sa « réélection » a promis de « lutter avec détermination contre les privilèges indus » (AFP, 29/02/2016). On croit savoir qu'il parlait en fait des rares gabonais encore épargnés par les délestages...

A voté!

Le penchant de la France pour la présidentielle diiboutienne du 8 avril ne fait guère de doute. Déjà la France avait fait profil bas après la nouvelle série d'exactions menées à l'encontre des opposants au régime en décembre dernier. Elle avait même mis à la porte de l'hôpital militaire français, où il était venus se faire soigner, Saïd Houssein Robleh, le secrétaire général de la Ligue Djiboutienne des Droits de l'Homme, aussitôt arrêté par la police. (cf. BdA n° 253). Plus récemment, après une visite hautement symbolique de deux jours du Chef d'État-major des armées françaises, le Général Pierre de Villers, c'était au tour du nouveau ministre des affaires étrangères, Ayrault, de s'entretenir le 22 mars avec son homologue djiboutien. Pour parler respect des droits de l'homme, redistribution des richesses et alternance démocratique, cela va sans dire...

A voté! (2)

C'est cette fois hors de son agenda diplomatique officiel que Jean-Marc Ayrault a rencontré le dictateur tchadien, qui, à l'approche de l'élection présidentielle, emprisonne à tour de bras tous ceux qui protestent contre sa « réélection » annoncée. Dans La Lettre du Continent (01/03) on apprenait en effet que c'est le jour même où il était interpellé, à l'occasion de

sa participation à une session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, sur la situation au Tchad (centre opérationnel du dispositif fran-

Bulletin fondé en 1993 par François-Xavier Verschave - Directrice de la publication Odile Biyidi Awala - Directeur de la rédaction Mathieu Lopes - Comité de rédaction R. De Benito, R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, F. Tarrit, Y. Thomas, R. Doridant, T. Noirot - Ont participé à ce numéro A. Bigo, F. Graner, M. Bazin, A. Primo Édité par Association Survie 47 avenue Pasteur - 93100 Montreuil - Tél. (+33)144610325 - Web http://survie.org et https://twitter.com/billets-dafrique - Commission paritaire n° 0216G87632 - Dépôt légal avril 2016 - ISSN 2115- 6336 - Imprimé par Imprimerie 3 A, 7 rue Marie Pia-91480 Quincy-/ss-Sénart

çais Barkhane), que le ministre français des affaires étrangères rendait discrètement visite à Déby dans un hôtel de luxe de Paris, le Bristol. C'est sûr que dans l'ambiance feutrée des palaces, on n'entend guère les cris des militants torturés.

Réécriture

Philippe Hugon, Directeur de recherche à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS) est expert en tellement de choses qu'il se mélange les pédales. Dans un article du Monde Diplomatique (mars 2016) qui se garde bien d'égratigner la politique militaire de la France en Afrique, il affirme tranquillement que l'opération Serval (11 janvier 2013) avait <mark>été « autorisé</mark>e par les Nation<mark>s un</mark>ies le 20 décembre 2012 ». Comment une opération – officiellement – non préméditée (Hollande n'ayant cessé de répéter que la France n'interviendrait pas au Mali) aurait-elle pu être autorisée 20 jours plus tôt par une résolution du Conseil de sécurité ? En réalité, la résolution 2085 prévoyait « le déploiement au Mali, pour une période initiale d'une année, d'une force internationale sous conduite africaine ». Mais il est vrai que la France se sent tellement chez elle en Afrique qu'elle a fini par se prendre pour une puissance africaine...

Drôle de terroristes

Le ministère de la défense a mis en ligne une web-série des plus instructives sur l'opération anti-terroriste Barkhane. Dans le cinquième volet, on y voit les militaires français dans « une étape essentielle de la mise en condition avant projection : le stage de contrôle de foules à Bitche. Objectif : être en mesure de participer à la sécurité de nos emprises en territoire hostile. » De deux choses l'une : soit les militaires s'attendent vraiment à voir des foules de salafistes armés venir organiser des manifestations à la porte des entreprises françaises, soit les opposants africains à la politique de la France en Afrique sont considérés comme des terroristes...

Faites comme chez vous

C'est depuis un pays voisin, la Côte d'Ivoire, où il était en déplacement suite aux attentats terroristes à Grand-Bassam, que le ministre français de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a annoncé le déploiement d'éléments du GIGN au Burkina Faso, où est déjà présente une base des forces spéciales françaises, pour lutter contre le terrorisme. « Nous ne sommes pas au courant, nous avons appris cela dans la presse », a réagi la présidence burkinabé (LeMonde.fr; 17/03) un tantinet agacée. On ne voit vrai-

ment pas ce qu'il y a de choquant ; la France fait comme d'habitude dans son pré carré : elle décide d'abord et fait semblant de discuter ensuite

Garde à vous !

Dans une tribune publiée le 21 mars, dans Le Figaro (« Combattre là-bas pour nos valeurs, vaincre ici par nos valeurs »), le chef d'état major de l'armée de Terre, le général d'armée Jean-Pierre Bosser, plaide en faveur d'une « guerre » contre le terrorisme qui prennent en compte un « second champ, moins visible » mais « pourtant le plus important : il s'agit de celui des "esprits" » : « Nous devons, pour gagner la guerre, prendre l'ascendant sur le champ des "esprits" par une offre supérieure ». La « bataille des valeurs (...) est décisive pour la victoire, elle doit être le point d'application de tous les efforts de la nation. » Mais quelles valeurs? Celles que des « des milliers de jeunes de l'armée de terre (...) ont trouvé dans le monde militaire », celles qui constituent « le socle de sa nouvelle campagne de recrutement ». Quand les militaires recommencent à parler de gagner « les *cœurs* » et de contrôler « *les esprits* », il est plus que temps de s'inquiéter...

Conseillers très spéciaux

On apprend, dans La Lettre du continent (02/03) que l' « ancien patron du Fonds monétaire international (FMI), Dominique Strauss-Kahn est attendu le 6 mars à Lomé. Invité spécial de Faure Gnassingbé, il doit notamment intervenir à l'occasion d'un conseil de gouvernement sur la "gouvernance financière" organisé durant deux jours, du 7 au 9 mars, au palais présidentiel de Lomé. » Le président togolais, qui avait déjà recruté comme conseiller militaire il y deux ans le général Germanos, radié de l'armée française pour une affaire de détention d'images pédopornographiques, sait décidément bien s'entourer...

Quizz françafricain

Après Sarkozy, intime du couple Ouattara, en visite le 17 mars, Alain Juppé et Bruno Lemaire ont également prévu de passer par Abidjan. Pourquoi les aspirants candidats à l'élection présidentielle française font-ils tous un détour électoral par l'Afrique ? Pour draguer l'électorat français de l'étranger ? Pour donner des gages aux potentats « amis de la France » ? Pour récupérer des fonds occultes afin de financer leur campagne ? Plusieurs réponses possibles...

n ce début de printemps 2016, un calendrier électoral particulièrement chargé réunit devant les urnes plusieurs États africains dont un certain nombre de régimes clés de la « Françafrique ». Si au Bénin et au Niger, les « candidats de la France » ont connu des destins contrastés (défaite de l'ami de Fabius, Lionel Zinsou, réélection dans un climat d'extrème défiance du favori d'Hollande, Mahamadou Issoufou), au cœur du pré-carré les scenarios sont déjà plus prévisibles. Le 20 mars dernier le Congo a subi un énième passage en force du clan Sassou Nguesso dans un climat de black out, suite à la coupure des réseaux de télécommunications par le régime. Le 8 avril, à l'issue d'une campagne particulièrement sanglante, Djibouti restera sans surprise aux

mains d'Ismaïl Omar Guelleh tandis que le Tchad s'apprête à subir un nouveau hold-up électoral opéré par Idriss Déby, le 10 avril.

Les tensions pré-électorales, sur fond de répression ou d'intimidation des opposants, les manipulations grossières des résultats des urnes alimentent l'exaspération et engendrent des

actions de désobéissance civile on ne peut plus légitimes. Cette colère s'exprime aussi en France. A Paris, après les opposants congolais qui avaient tenté de reprendre symboliquement « leur » ambassade à Paris puis de marcher vers l'Élysée en 2015, des activistes tchadiens ont occupé l'Ambassade du Tchad, le 24 mars, pour protester contre l'arrestation d'opposants à Idriss Déby. Au-delà des régimes en question, c'est la France qui est interpellée.

Djibouti, Tchad, Congo-Brazzaville, mais aussi Gabon (où l'élection présidentielle aura lieu en août prochain) ces dictatures jouent un rôle central dans le dispositif militaire français en Afrique, dont l'importance stratégique a été réaffirmée depuis 2012 et les « guerres africaines » de François Hollande. Instrumentalisant à l'envi la quête de sécurité, le Président de la République française et ses ministres s'allient au nom de la « guerre contre le terrorisme » à des régimes qui servent surtout les intérêts économiques et stratégiques tricolores. Comme l'a révélé récemment *Mediapart* en publiant des extraits d'un rapport confidentiel dé-

fense sur le Tchad, et comme l'exprimait déjà le rapport d'information Fromion de l'Assemblée nationale en 2014, cette politique est tout à fait assumée et promue par les diplomates et les militaires, au mépris des droits économiques et politiques des populations concernées.

Dans son nouveau rapport Élections en Françafrique – La coopération militaire française au service des dictatures, Survie met en regard les pratiques de ces régimes avec une composante essentielle et souvent méconnue et minimisée de leur relation avec la France, la coopération militaire et policière, qui implique au moins indirectement les autorités françaises dans les exactions relevées.

La présence de coopérants militaires français opérant

sous uniforme tchadien ou congolais en qualité de conseillers des responsables des armées ou qui délivrent des formations depuis des décennies à des forces dont les méthodes habituelles confinent aux actes criminels, demeure un véritable scandale.

Si le départ de l'armée française du sol africain, que ce soit

des bases permanentes ou des opérations extérieures provisoires, paraît encore un horizon lointain, la suspension de la coopération militaire et sécuritaire avec des régimes oppresseurs de leurs peuples doit devenir une exigence citoyenne immédiate, partagée et relayée dans l'espace public. Comme l'ont montré les Burkinabè et comme de nombreux militants tchadiens, congolais, djiboutiens, gabonais s'attellent àle faire, dictatures et Françafrique ne sont pas des fatalités.

Fabrice Tarrit

Passage de plume

Après plus de 10 ans d'éditoriaux pour Billets d'Afrique, Odile Tobner a souhaité passer le relais pour cet exercice exigeant. Nous la retrouverons bien sûr dans nos colonnes, pour des billets d'humeur ponctuels ou des articles de fond. Une seule personne ne suffisant pas à la remplacer, nous nous relaierons désormais pour l'édito.

La rédaction

Sommaire

- LES BRÈVES DE LA FRANÇAFRIQUE
- **ÉDITO** La Françafrique a déjà voté
- 4 CENTRAFRIQUE Histoire d'une domination

- **RWANDA** «Ouvrons les archives!» ...mais ensuite?
- **GÉNOCIDE DES TUTSI Fissures**
- JUSTICE La justice française et le génocide des Tutsi
- MIGRATIONS Attaque en règle contre le droit d'asile
- CONGO La France «s'exprime à sa façon»

FRANÇAFRIQUE

A DÉJÁ VOTÉ

CENTRAFRIQUE : UN DESTIN VOLÉ

HISTOIRE D'UNE DOMINATION FRANÇAISE

Entretien avec Yanis Thomas, membre de Survie, auteur d'un nouveau Dossier Noir qui sort aux éditions Agone le 15 avril 2016.



Pourquoi avoir écrit ce livre?

À la base, je n'ai pas d'affinité particulière avec la Centrafrique. Mon sujet d'étude est plutôt l'armée française et ses interventions militaires en Afrique. J'ai commencé à me pencher sur ce pays en décembre 2012, au moment où la Séléka, la rébellion qui renversera peu après François Bozizé (à la tête du pays depuis 2003), lance son offensive. De fil en aiguille, et en travaillant sur les raisons de l'émergence de cette énième rébellion, je me suis plongé dans l'histoire de la colonisation et de la néo-colonisation française dans ce pays. Et ce que j'en ai lu m'a profondément révolté. D'où l'idée de rappeler au public la réalité de l'action de la France dans cette contrée. À cela s'ajoute la volonté donner un éclairage sur les tenants et les aboutissants de la crise actuelle, et, là encore, sur la place de la France dans cette affaire.

Le livre effectue une importante remise en contexte historique de la crise actuelle. Pourquoi parler de "l'histoire d'une domination"?

S'il s'agit d'une « histoire d'une domination », c'est parce que le but est de montrer comment la France a pesé de façon déterminante à chaque période clef de l'histoire centrafricaine contemporaine. L'approche historique me paraît essentielle car elle permet de rappeler et de cristalliser une analyse des événements. Face au flot médiatique, c'est une sorte de barrage mémoriel. D'une certaine façon, ce livre est une lutte contre l'oubli.

Ce pays est méconnu, pourtant tu as travaillé uniquement avec des sources ouvertes.

Effectivement, la Centrafrique est un pays plutôt méconnu des Français. C'est un pays peu touristique, à l'inverse de pays d'Afrique de l'Ouest comme le Sénégal. La diaspora centrafricaine en France n'est pas non plus très importante, comme peut l'être la diaspora malienne, ce qui ne concourt pas à le faire mieux connaître. Je serais tenté de dire qu'il y a un certain désintérêt pour cette région. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'informations sur ce qui s'y passe. C'est juste qu'elles n'intéressent pas grand monde. C'est un des enjeux de ce livre : éveiller la curiosité du lecteur pour un pays marginalisé mais dans lequel la France a une influence particulièrement néfaste

Il y a eu un soudain intérêt médiatique pour la Centrafrique avant l'intervention française. Quelle était la réalité du risque de "génocide" brandi par les autorités françaises?

C'est un classique : avant toute intervention militaire française, il est nécessaire de préparer nos concitovens à une telle intervention. Il s'agit de gagner les cœurs et les esprits, afin de susciter l'approbation du public. Dans cette dynamique, tous les moyens sont bons. On se souvient comment George W. Bush avait construit sa propagande sur les armes de destruction massive avant d'intervenir en Irak en 2003. Dans le cas qui nous concerne, a été mise en avant l'idée d'un risque de génocide, notamment par Laurent Fabius, le ministre français des affaires étrangères, en novembre 2013. Ce qui est intéressant, c'est que celui-ci ne précise à aucun moment un génocide de qui contre qui... En réalité, il s'agit d'une situation de guerre civile, mais c'est moins vendeur que « génocide » sur le marché de l'indignation.

Il a aussi été question de "conflit interreligieux". Qu'en était-il réellement? Quels étaient les enjeux réels de la crise?

À mon sens, le fait religieux n'est pas à la

base du conflit. On n'est pas dans la situation du nord du Mali, avec une déstabilisation du pays par des groupes armés se réclamant d'un islam rigoriste et violent. Concrètement, la Séléka composée de Centrafricains du nord-est du pays, de Tchadiens et de Soudanais, majoritairement d'obédience musulmane, s'en prend principalement lors de sa prise du pouvoir et par la suite, aux populations du sud et de l'ouest du pays, considérées comme chrétiennes. Les milices villageoises d'autodéfense et les anciens soldats de l'armée centrafricaine restés fidèles à Bozizé, regroupés sous le terme « d'anti-balaka », qui s'opposent à la rébellion, sont aussi présentés comme chrétiens et s'attaquent principalement aux membres de la communauté musulmane. Ce qui amène à une présentation réductrice du conflit en une lutte interconfessionnelle, occultant au passage ses aspects sociaux-économiques. En réalité, les enjeux liés à la crise sont de deux ordres : politique et économique. Au niveau politique, il y a une volonté du Tchad, allié au Soudan, de renverser le régime de François Bozizé, avec, au moins, le consentement tacite de la France. Au niveau économique, se pose la question de l'exploitation des ressources naturelles présentes en Centrafrique. Le diamant bien sûr, mais aussi le bois et surtout le pétrole. En effet, le nord de la Centrafrique recèlerait des gisements d'hydrocarbures, lesseraient connectés aux zones pétrolifères mises en exploitation du coté tchadien de la frontière. Toute exploitation de cette ressource en Centrafrique pourrait réduire d'autant les réserves disponibles au

En quoi a consisté l'intervention française? A-t-elle au moins fait baisser le niveau de violence?

L'opération française Sangaris, lancée début décembre 2013 se veut une opération coup de poing, dans le style des opérations françaises historiques : le déploiement d'une poignée de parachutistes devait ramener le calme dans le pays. Or, son lancement est concomitant avec une offensive coordonnée des milices anti-balaka, fidèles à François Bozizé, le président déchu, sur Bangui le 5 décembre. La situation est particulièrement





Affichette hostile aux soldats tchadiens au camp de l'aéroport de Bangui. Photo CC UNHCR / S. Phelps

explosive. La première action de ce corps expéditionnaire français est de désarmer et de cantonner les membres de la Séléka. Ce faisant, il va donner un net avantage aux milices anti-balaka, qui vont d'autant plus s'en prendre à la communauté musulmane, assimilée à la Séléka. Donc, bien loin de diminuer, le niveau de violence va sensiblement augmenter à la suite du déploiement français. Et ce qui était prévu pour être une opération de courte durée va se transformer en un bourbier.

Quelle est la place des élections dans l'intervention française?

Les élections ont une place centrale dans la stratégie française. Le fait de tenir des élections, en l'occurrence présidentielles et législatives, permet de faire croire à une sortie de crise. C'est pourquoi la diplomatie française a pesé de tout son poids pour que celles-ci se tiennent au plus vite, alors même que la situation du pays n'est en rien stabilisée. L'enjeu est de pouvoir claironner que la France a réussi sa mission, qu'elle a œuvré au retour à un ordre constitutionnel, que l'opération Sangaris est un succès. La situation étant annoncée comme revenue à la normale, il est désormais possible de prévoir une réduction importante des effectifs sur place, sans que cela ne soit assimilable à une débâcle. En clair, une façon de sortir du bourbier la tête haute.

Si ce n'est pas une intervention dans le cadre de l'anti-terrorisme, quelle est la typologie de cette intervention?

L'opération Sangaris s'inscrit pleinement dans le cadre de la « nouvelle doctrine » tel qu'expliquée par Raphaël Granvaud dans son ouvrage « Que fait l'armée française en Afrique ». À l'inverse de ce qui a pu se passer pour l'opération Serval au Mali, où la France avait tordu le droit international pour pouvoir intervenir, la doctrine française habituelle a été appliquée au cas centrafricain. L'armée s'est déployée en vertu d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies, dans le but de soutenir une force africaine. La France a cherché à multilatéraliser son action en promouvant la mise en place d'une force européenne (qui sera au final de faible ampleur). Autant d'éléments visant à casser son image de gendarme de l'Afrique. Sur le terrain, l'armée française reste en réalité prépondérante et agit de façon totalement indépendante.

Y-a-t-il eu des manifestations d'hostilité à l'intervention française en Centrafrique?

En effet, il y a eu à Bangui fin décembre 2013 des manifestations d'hostilité à l'égard de l'intervention française. Les membres de la communauté musulmane manifestaient pour dénoncer la partialité des troupes françaises, accusées de ne pas en faire assez pour désarmer les miliciens anti-balaka. Plus récemment, on a pu voir les troupes de Sanga-

ris faire l'objet d'insultes suite à la révélation de viols sur de jeunes garçons du camp de réfugiés de l'aéroport de Bangui par des soldats français.

Quel a été le jeu du Tchad, principal allié de la "lutte contre le terrorisme" de la France en Afrique, dans la crise?

Depuis le début des années 2000, le Tchad a un poids considérable dans les affaires intérieures centrafricaines. On se souvient ainsi qu'Idriss Déby avait directement appuyé le général rebelle François Bozizé en 2002-2003 dans sa lutte pour renverser le président Ange-Félix Patassé. Le Tchad avait notamment servi de base arrière à la guérilla. L'action de ce pays dans la crise actuelle est tout aussi importante. Les principaux leaders de la Séléka, à commencer par Noureddine Adam, le plus virulent d'entre eux, ont de solides connexions à N'Djaména. De nombreux éléments témoignent par ailleurs d'une forte collusion entre les forces armées tchadiennes et les soldats de cette rébellion. Le ieu du régime tchadien est donc particulièrement trouble. Pour autant, cela ne semble pas avoir perturbé la diplomatie française, qui fait de celui-ci le pilier de son dispositif militaire en Afrique. Il est effarant de voir comment la France s'appuie pour sa « guerre contre le terrorisme » en Afrique de l'Ouest sur une dictature sanglante qui contribue à déstabiliser un de ses voisins.

Propos recueillis par Mathieu Lopes

«OUVRONS LES ARCHIVES !» ... MAIS ENSUITE ?

« La vérité maintenant ! » « Levez le secret-défense ! » Des organisations comme Egam ou Survie ont mené campagne autour des milliers de documents de l'intervention française au Rwanda. Même le Premier ministre de l'époque, Edouard Balladur, ou le ministre de la Défense, François Léotard, se déclarent pour l'ouverture des archives. En 2015, l'Elysée a annoncé une levée du secret-défense. En un an, la documentation nouvellement accessible représente en réalité... un seul paragraphe ! A l'heure de boucler, on attend la réaction de la Commission d'accès aux documents administratifs, et une éventuelle nouvelle annonce de l'Elysée le 7 avril 2016.

es milliers de documents protégés (ils peuvent être classés « confidentiel », « secret » ou « très secret ») concernent l'intervention militaire française au Rwanda des années 1990-1994. Parmi eux, il y en a eu des centaines que la Commission consultative du secret de la défense nationale a refusé de déclassifier, même quand la justice les a réclamés.

A l'inverse, il y a au moins un millier de documents que cette Commission a recommandé de déclassifier. Attention, déclassifier ne veut pas dire publier. En 1998, les parlementaires ont publié une partie de ce qu'ils avaient obtenu, mais pas tout. Les déclassifications à la demande de la justice sont accessibles uniquement aux avocats. Enfin, aux Archives Nationales, même les documents non confidentiels émanant du président de la République ne peuvent être consultés librement avant cinquante ou soixante ans ; en attendant, il faut demander l'autorisation à Dominique Bertinotti (mandataire désignée par François Mitterrand) qui décide souverainement.

Au total, aujourd'hui, plus de mille documents sont déjà publiés. Cela inclut une sélection d'archives de l'Elysée rassemblée à l'époque par Françoise Carle, qui a fuité il y a une douzaine d'années et a été publiée il y a quatre ans¹. Ceux de ces documents qui étaient protégés ont été déclassifiés en 2008-2009 par les autorités compétentes, dont le président Sarkozy, dans le cadre d'une procédure judiciaire. Les documents connus par cette fuite ont ainsi été authentifiés.

En 2015, l'Elysée et Matignon annoncent qu'ils s'orientent vers une déclassification générale, sans préciser de calendrier. Dans l'immédiat, le 7 avril 2015, en présence de Madame Bertinotti, ils lèvent la protection sur 83 documents de l'Elysée conservés aux ArLe Ministre de la Défense

2 6 FEV. 1993

006816

NOTE

pour

le Président de la République



[…] Je reste préoccupé par notre position au Rwanda et par le rôle dans lequel nos 690 militaires peuvent se trouver entraînés, car l'armée rwandaise, de fait, ne se bat plus guère.

[...]
Quant à HABYARIMANA, l'envoi de deux compagnies supplémentaires, après beaucoup d'autres démonstrations de soutien, fait qu'il se sent à présent l'un des dirigeants africains les mieux protégés par la FRANCE. Ce n'est pas la meilleure façon de l'amener à faire les concessions nécessaires.

Or, il est, par son intransigeance politique, et par son incapacité à mobiliser sa propre armée, largement responsable du fiasco actuel.

 $La\ lettre, d\'ej\`a\ connue, du\ ministre\ de\ la\ D\'efense\ Pierre\ Joxe,\ qui\ semble\ ignorer\ ce\ que\ font\ ses\ troupes\ sur\ le\ terrain.$

chives Nationales. Parmi eux, 50 sont déjà connus par la fuite, et plusieurs autres ont des titres sans intérêt : l'impact attendu est faible².

La réalité est pire. Si un document est conservé aux Archives Nationales dans le même dossier qu'un autre document encore secret, alors Madame Bertinotti considère que l'ensemble du dossier est non accessible. Actuellement, seuls deux documents pertinents sont réellement consultables (sans même de droit de les photographier). Et cela par chance, uniquement parce qu'en 1993 ils ont été archivés par erreur dans un dossier³ sans rapport avec le Rwanda.

Sur ces deux documents accessibles par chance, l'un n'a jamais été classé même « confidentiel », et est déjà connu grâce à la fuite⁴.

C'est une lettre du ministre de la Défense, Pierre Joxe (voir illustration). Février-mars 1993 est le moment où François Mitterrand, son conseiller militaire le général Quesnot, et le chef d'Etat-Major des armées l'amiral Lanxade, choisissent de soutenir militairement, diplomatiquement et médiatiquement une ligne dure au Rwanda. Le 26 février 1993, Pierre Joxe, l'un des rares à oser émettre des opinions contraires à celles de Mitterrand, lui écrit qu'il est favorable au désengagement de l'armée française. Il refuse de soutenir plus longtemps à bout de bras le régime rwandais face au Front Patriotique Rwandais (FPR) qui menace son pouvoir.

L'autre document, réellement nouveau, est classé « secret » et n'a pas été déclassifié, ce

^{1.} Rwanda, les archives secrètes de Mitterrand (1992-1995), éditées par Bruno Boudiguet, Aviso, 2012.

^{2.} Pour une analyse détaillée, voir : « *Une déclassification sans réelle portée* », Billets d'Afrique n°246, mai 2015, pp. 8-9.

^{3.} Du secrétaire général Hubert Védrine, et non des conseillers militaires Lanxade puis Quesnot comme les Archives Nationales l'avaient temporairement indiqué par erreur. En réalité, ces conseillers militaires qui ont joué un rôle central au Rwanda n'ont rien déposé aux Archives Nationales.

^{4.} Ministre de la Défense (1993), Note pour le Président de la République, 26 février 1993, accessible sur : www.francerwandagenocide.org/documents/Joxe26fev19 93.pdf

que personne ne semble avoir remarqué. Il n'est constitué que d'un seul paragraphe (voir encadré). C'est le bref compte rendu du Conseil restreint qui rassemble quelques responsables français le 24 février 1993. A cette date, outre les troupes qui protègent Kigali, depuis deux jours l'Elysée et l'Etat-Major ont missionné secrètement 70 hommes des forces spéciales dirigés par le colonel Tauzin pour arrêter physiquement le Front Patriotique Rwandais. Lors de ce Conseil, l'exposé de la situation a été fait par les ministres (au lieu de l'amiral Lanxade qui le fait d'habitude). Il semble que les ministres, même celui de la Défense, ne sont pas mis au courant de cette opération secrète.

Par ses silences, ce court paragraphe tend ainsi à confirmer les témoignages variés de responsables politiques ou de militaires sur le terrain, attestant que avant, pendant et après le génocide des Tutsis, les forces spéciales ont eu leurs propres missions hors des circuits officiels, pilotées par l'amiral Lanxade, avec l'aval de Mitterrand assisté du général Quesnot.

L'autre enseignement de ce paragraphe, c'est qu'il ne contient rien qui justifie le secretdéfense. Celui-ci n'est opposé ici que pour protéger les gouvernants de la curiosité de leurs administrés, désireux de savoir comment on décide en leur nom. En ce sens, la question de l'ouverture des archives dépasse largement le Rwanda et reste d'une brûlante actualité... celle de l'existence même des forces spéciales aussi.

François Graner



Secret

SITUATION AU RWANDA

Après exposé de la situation par le ministre des affaires étrangères, le ministre de la défense et le ministre de la coopération, le Président de la République décide que la France ne doit pas retirer ses troupes du Rwanda, Etat de la francophonie, où se trouvent 2 000 ressortissants étrangers dont 600 français. Mais il faut, le plus rapidement possible, avoir des contacts personnels avec le Président de l'Ouganda, puis le Président et le Premier ministre du Rwanda, pour favoriser la tenue d'une réunion entre les parties au conflit, c'est-à-dire le gouvernement Rwandais, le F.P.R. et les autorités ougandaises.

Contenu d'un document non déclassifié, conservé aux Archives Nationales, accessible par erreur

GÉNOCIDE DES TUTSI FISSURES

Vingt-deux ans après le génocide des Tutsi du Rwanda, la complicité de l'État français dans ce crime est toujours recouverte d'une chape de plomb officielle. Pourtant des fissures apparaissent, tant au plan judiciaire que politique.

e discours officiel n'a pas varié : de 1990 à 1994, la France aurait fait tout ce qui était en son pouvoir pour prévenir le génocide des Tutsi, puis quand celui-ci a été perpétré, elle aurait été la seule à intervenir pour y mettre fin avec l'opération Turquoise. Cette version lénifiante, dont le caractère mensonger a été démontré par de nombreux travaux, se voit également contredite par plusieurs enquêtes judiciaires en cours¹. Elle est en outre de plus en plus remise en question au sein des partis politiques français, en particulier parmi les jeunes, malgré la résistance des caciques.

Livraisons d'armes

La justice française a été saisie, le 2 novembre 2015, d'une nouvelle plainte déposée par Survie. Elle concerne les livraisons d'armes à destination du Rwanda organisées par des responsables politiques et militaires français en 1994. Ces livraisons ont en effet été reconnues en 2014 par Hubert Védrine et Bernard Kouchner. Elles sont mentionnées dans un document de la délégation aux affaires stratégiques du

ministère de la défense et l'ex-capitaine Guillaume Ancel affirme avoir été chargé, pendant l'opération Turquoise, de détourner l'attention de journalistes pendant qu'un convoi d'armes destiné aux Forces armées rwandaises passait au Zaïre. Le parquet de Paris a ouvert une enquête préliminaire dans ce dossier qui, s'il finit par être confié à un juge d'instruction, pourrait mettre en cause des décideurs au plus haut niveau.

Attentat du 6 avril 1994

L'instruction confiée en 1997 au pôle antiterroriste sur la destruction de l'avion du président Habyarimana a été l'enjeu, jusqu'en janvier 2012, d'une intense propagande médiatique visant à faire porter au FPR la responsabilité du déclenchement du génocide. L'expertise balistique demandée par les juges Marc Trévidic et Nathalie Poux, ainsi que les témoignages d'officiers français et belges présents sur les lieux, ont mis un bémol à cette désinformation en établissant que les missiles qui ont abattu l'avion ont été tirés depuis le camp militaire de Kanombe, un endroit pratiquement inaccessible à un commando FPR.

Pour autant, il ne semble pas que l'instruction se soit réorientée vers la piste d'un crime commis par les extrémistes hutu, ou vers une éventuelle piste française (les noms de l'exgendarme de l'Élysée Paul Barril et deux militaires français ayant pu tirer les missiles ont été mentionnés il y a plus de vingt ans). Des documents des services secrets français ont bien été déclassifiés et versés au dossier cet automne, mais le juge Herbaut, qui a succédé au juge Trévidic, ne paraît guère désireux de poursuivre plus avant ses investigations. La justice française est pourtant la seule à enquêter encore sur cet attentat dont l'attribution au FPR, démentie par les faits, constitue un élément central du discours négationniste.

Bisesero : demandes de mises en examen

S'il est un dossier judiciaire qui a été marqué par des avancées importantes, c'est celui qui concerne l'abandon de deux mille Tutsi à

leurs tueurs à Bisesero, entre le 27 et le 30 juin 1994. Un détachement français était installé à Gishyita, à quelques kilomètres à vol d'oiseau de Bisesero, d'où il observait les massacres. Les éléments rassemblés ont paru suffisants aux parties civiles (dont la FIDH, la LDH et Survie) pour demander en novembre 2015 la mise en examen pour complicité de génocide de deux officiers supérieurs français, le général Jacques Rosier et le vice-amiral Marin Gillier.

Le premier, à l'époque commandant du détachement du Commandement des opérations spéciales (COS) de l'opération Turquoise, a délibérément ignoré les informations en sa possession faisant état de la présence à Bisesero de milliers de survivants tutsi dans un état de dénuement extrême et quotidiennement massacrés, préférant parler aux journalistes d' « hommes du FPR ». Le second a laissé les miliciens encadrés par des militaires rwandais mener leurs expéditions meurtrières depuis Gishyita où il était en poste. Les parties civiles estiment que « ne pas se rendre à Bisesero pour y intervenir, ne pas désarmer les milices présentes à Gishyita, les laisser partir vers Bisesero depuis Gishyita, caractérise en l'état du dossier d'instruction des actes de complicité. De même, le fait de relayer aux médias français et internationaux la propagande gouvernementale sur la présence « d'infiltrés FPR » dans ces collines, laquelle permettait de justifier l'absence d'intervention, sont autant d'actes qui ont permis de faciliter la préparation et la consommation du crime ». Les magistrats du pôle génocide n'ont à ce jour pas fait droit à cette demande de mise en examen.

Parallèlement à cette bataille judiciaire se livre aussi une bataille politique, qui prend de l'ampleur.

Un colloque déprogrammé par le PS

Cette bataille a connu à l'automne 2015 un épisode très significatif. Peu après l'annulation par François Rebsamen, un proche de François Hollande, de l'inauguration prévue le 21 septembre 2015 à Dijon d'une stèle en mémoire du génocide des Tutsi, un colloque consacré au génocide a failli ne pas avoir lieu. Organisé par l'association EGAM (European Grassroots Antiracist Movement), il devait se tenir le 19 octobre 2015 à l'Assemblée nationale, dans une salle prêtée par le groupe socialiste et réservée quatre mois auparavant. C'était compter sans le président du groupe socialiste à l'Assemblée, Bruno Le Roux, qui, trois semaines avant la date, a fait savoir à l'EGAM que la salle n'était plus disponible. Intitulé « Génocide contre les Tutsi : la vérité maintenant ! », le colloque a pour finir été hébergé au Sénat grâce à la sénatrice écologiste Esther Benbassa.

Il accueillait des chercheurs, des journalistes, des témoins, des rescapés du génocide et des Justes (qui eurent quelques difficultés à obtenir leur visa). Étaient aussi représentés, outre plusieurs syndicats étudiants et lycéens et mouvements de jeunesse européens et rwandais : les Jeunes Socialistes, les Jeunes Écologistes, le Mouvement des Jeunes Communistes, les Jeunes Radicaux de Gauche. Des élus français et étrangers assistaient aussi aux débats : deux députées socialistes, un député UDI, Noël Mamère, des maires socialiste et communiste, un parlementaire britannique, des parlementaires européens... Bernard Kouchner, annoncé, était absent.

Ce colloque a été pour l'EGAM l'occasion de préciser les étapes ultérieures de son initiative « Génocide contre les Tutsi : la vérité maintenant! ». Parmi elles figure « la création d'un réseau de parlementaires du Parlement européen et de parlements d'Europe engagé pour la prévention des génocides et crimes contre l'humanité, contre le négationnisme et pour la transmission des histoires et mémoires de génocides et crimes contre l'humanité » qui se rendra au Rwanda pour les commémorations, le 7 avril 2016, avec la délégation internationale « désormais traditionnelle », menée par l'EGAM. Nul doute que la constitution et le développement d'un tel réseau risque de placer les autorités françaises sous une pression croissante.

Lettre ouverte à Jean-Marc Ayrault

Une pression qui se fait déjà sentir car 43 parlementaires français (écologistes, communistes, socialistes et UDI) ont publié, le 19 février 2016, une lettre ouverte au ministre des affaires étrangères, Jean-Marc Ayrault, demandant l'envoi d'une délégation ministérielle française aux commémorations du génocide qui auront lieu à Kigali le 7 avril prochain. Le gouvernement français, qui n'a plus d'ambassadeur au Rwanda depuis le refus d'accréditation essuyé par celui qu'il avait désigné, va-t-il courir le risque de voir un ministre de la République connaître le sort de Renaud Muselier en 2004 ? Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, qui représentait la France lors de la dixième commémoration du génocide, avait alors décidé d'écourter sa visite à la suite des accusations portées par le président rwandais contre la France.

Alors que M. Muselier était présent dans le stade Amahoro, Paul Kagame avait en effet fustigé la France pour avoir eu « l'audace de rester là sans s'excuser » pour son rôle dans le génocide. Les Français, avait tonné le président rwandais, « savaient que le gouvernement, l'armée et les miliciens préparaient le génocide ». Il avait évoqué les propos d'un « officiel

français » - Paul Dijoud, à l'époque chargé des affaires africaines au ministère des affaires étrangères -, rencontré en 1992 à Paris où il avait été invité. « Il m'a dit crûment que si le FPR n'arrêtait pas sa guerre, il ne trouverait pas un membre de sa famille en vie au Rwanda. Pour eux, tuer nos familles, c'était une stratégie pour nous faire arrêter les combats. Mais nous combattions pour nos droits. Il avait tort. C'était criminel. » Paul Kagame avait ajouté que l'opération Turquoise avait pour objectif de « nous empêcher d'avancer ». Tournant la tête vers les gradins, du côté du secrétaire d'Etat français aux affaires étrangères, il avait lancé : « Je vous le dis en face. Ce qui s'est passé il y a dix ans ne se reproduira plus. Nous sommes décidés à nous battre pour nos droits et pour ceux des survivants du génocide ».

Il n'est pas sûr que François Hollande et Manuel Valls courent le risque d'une nouvelle volée de bois vert qui s'apparenterait à une humiliation publique. Rappelons qu'en 2014, la garde des Sceaux, Christiane Taubira, n'avait pas participé aux commémorations à Kigali suite aux propos de Paul Kagame, parus la veille, dans un entretien à Jeune Afrique. Le président rwandais y dénonçait « le rôle direct de la Belgique et de la France dans la préparation politique du génocide et la participation de cette dernière à son exécution même ». Il désignait les soldats français comme « complices, certes », mais aussi « acteurs » du génocide dans la zone contrôlée par l'opération Turquoise.

Un déni de moins en moins tenable

Affirmer sa volonté de « transparence » sur le rôle de la France au Rwanda tout en continuant à dissimuler la réalité de la politique menée, telle est la gageure impossible à laquelle des dirigeants français sous une pression croissante sont confrontés. Tiendront-ils encore longtemps alors que se multiplient les fissures : fissures judiciaires, fissures politiques...? Même pas encore des brèches.

Mais c'est quand même avec des fissures que commencent à s'effondrer les cavernes. »
Soljenitsyne

Raphaël Doridant

^{1.} Pour plus de détails, voir « *La justice française et le génocide des Tutsi* » dans ce même numéro.

LA JUSTICE FRANÇAISE ET LE GÉNOCIDE DES TUTSI

Bien que le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) ait fermé le 14 décembre 2015, les juridictions nationales ordinaires peuvent encore être saisies. La justice française traite actuellement plusieurs procédures.

Poursuites contre des Rwandais

Des Rwandais sont poursuivis en France. La plupart ont été réclamés par la justice rwandaise mais la France a systématiquement refusé de les extrader. Même si la mise en place en 2012 du pôle "génocide et crimes contre l'humanité " est un progrès, la France traite avec une extrême lenteur une trentaine de dossiers parmi lesquels :

- celui du capitaine Pascal Simbikangwa, jugé par la cour d'assises de Paris en février-mars 2014, et condamné à vingt-cinq ans de prison. Le procès en appel est prévu du 24 octobre au 9 décembre 2016.
- ceux de Tito Barahira et Octavien Ngenzi, deux maires (« bourgmestres ») successifs de Kabarondo, une localité de l'est du Rwanda. Leur procès se tiendra du 10 mai au 1er juillet 2016. Ils sont accusés, à la fois comme donneurs d'ordres et comme exécutants, de participation au massacre de centaines de Tutsi réfugiés dans l'église.
- celui de l'abbé Wenceslas Munyeshyaka, au bénéfice duquel les juges ont prononcé, le 19 août 2015, un non-lieu, bien que ce prêtre ait été condamné par contumace à la prison à vie par les tribunaux rwandais. Les parties civiles (dont Survie) ont fait appel.

La destruction de l'avion du président Habyarimana

La présence des Français de l'équipage parmi les victimes a rendu possible le dépôt d'une plainte en France, confiée au pôle anti-terroriste. Le juge Bruguière avait accusé le Front Patriotique Rwandais (FPR), alimentant les discours de ceux qui minimisent ou nient le rôle des extrémistes hutu et des responsables français dans le génocide des Tutsi.

Reprenant l'enquête en 2007, les juges Marc Trévidic et Nathalie Poux établissent que les missiles ont été tirés depuis un camp militaire de l'armée rwandaise, ce qui exclut pratiquement qu'ils l'aient été par le FPR. Ils s'apprêtent en avril 2014 à prononcer un non-lieu, mais, suite à la requête d'un avocat des victimes, ils demandent le 26 novembre 2014 au ministère de la Défense de déclassifier les notes des services secrets français sur cet attentat. Trévidic quitte son poste fin août 2015 sans avoir obte-

nu les documents demandés. Il est remplacé par le juge Jean-Marc Herbaut, toujours assisté de la juge Poux. Les documents sont déclassifiés en septembre 2015, mais pas publiés.

Complicité de génocide

En 2005, six rescapés tutsi portent plainte pour complicité de génocide contre les militaires français intervenus au Rwanda à la fin du génocide, lors de l'opération Turquoise. Certains faits incriminés se sont déroulés dans les collines de Bisesero du 27 au 30 juin 1994. Des civils tutsi y ont été découverts par des militaires français. Laissés sans secours durant trois jours, plusieurs centaines d'entre eux ont été tués par des militaires et des miliciens rwandais. L'instruction progresse lentement. Le vice-amiral d'escadre Marin Gillier, le général Jacques Rosier et, en janvier dernier, le général Jean-Claude Lafourcade ont été auditionnés comme « témoins assistés » par les juges du pôle génocide. Les associations Survie, LDH, FIDH, parties civiles, demandent que Gillier et Rosier soient mis en examen, en se basant sur les faits déjà révélés par l'enquête.

Dans ce même dossier, des rescapés tutsi portent plainte pour des faits qui se seraient produits lorsqu'ils étaient regroupés dans le camp de réfugiés de Murambi, contrôlé par les soldats de Turquoise. Des militaires français sont accusés du meurtre de trois réfugiés, d'embarquements dans des hélicoptères de Tutsi disparus depuis, de viols et de mauvais traitements.

Des femmes tutsi (au nombre de six, depuis juin 2014) accusent des militaires français de viols perpétrés dans les camps de réfugiés de Nyarushishi et Murambi. Leur plainte a été déclarée recevable et crédible.

Le 24 juin 2013, les associations Survie, LDH et FIDH ont déposé plainte pour complicité de génocide contre Paul Barril, en se basant sur un contrat d'assistance que Barril a passé avec le Premier ministre rwandais durant le génocide, le 28 mai 1994. Le nom de cet ex-capitaine de gendarmerie, proche des cercles des pouvoirs français et rwandais de l'époque, apparaît aussi dans le dossier de l'attentat du 6 avril 1994.

Les déclarations de Hubert Védrine et Ber-

nard Kouchner, des révélations du journaliste Patrick de Saint-Exupéry et du capitaine Guillaume Ancel décident Survie à déposer, le 2 novembre 2015, une plainte concernant les livraisons d'armes pendant le génocide. Elle vise les responsables politiques et militaires français qui connaissaient les opinions et les actions des extrémistes hutu, et ont pourtant fait livrer des armes et des munitions à l'armée rwandaise, avant ou pendant le génocide des Tutsi. Une enquête préliminaire a été immédiatement ouverte.

Procès en diffamation intentés par des responsables français

La revue La Nuit Rwandaise a été attaquée, comme Le Nouvel Observateur, par neuf officiers français, pour avoir diffusé sur son site le rapport de la commission rwandaise Mucyo, très accusateur, sur le rôle de la France dans le génocide. La Nuit Rwandaise a offert de prouver les accusations contre ces officiers, et réuni pour cela des témoins et une documentation considérable. Cela aurait pu être l'occasion d'un procès détaillé sur le fond, pour la première fois en France. Le procès était prévu les 23-24 avril 2013 et les témoins avaient déjà leurs billets d'avion, lorsqu'au dernier moment la plainte des officiers, trop vague, a été déclarée nulle. Sept officiers ont fait appel, sans succès. Pour finir, le général Quesnot s'est pourvu en cassation, et a été débouté le 11 mai 2015.

En 2009, Patrick de Saint-Exupéry réédite son livre L'inavouable en changeant la couverture : désormais, autour du titre, figurent les noms de responsables politiques et d'officiers français, ou de banques françaises. Les seuls à porter plainte contre l'auteur et l'éditeur du livre sont certains de ces officiers. Depuis, selon l'avocat de Saint-Exupéry, ce livre réédité est « le plus poursuivi de France, aux frais des contribuables, le ministère de la Défense ayant accepté de financer l'engagement de sept procès devant quatre juridictions différentes, puis de six appels et de six pourvois en cassation ». Le dernier arrêt de cette longue liste, le 29 mai 2015, donne raison à un officier et tort à un autre ; il sera porté devant la cour de cassation.

André Bigo

ACCORD UE-TURQUIE

ATTAQUE EN RÈGLE CONTRE LE DROIT D'ASILE

Passés les discours de solidarité et l'accueil des premiers réfugiés Syriens l'été dernier, l'Union européenne (UE) a repris la route habituelle, jamais vraiment abandonnée, de sa politique migratoire, en allant encore plus loin dans son approche sécuritaire et de sous-traitance de ses responsabilités.

e 4 avril est entré en vigueur l'accord entre l'UE et la Turquie, signé le 20 mars, visant à empêcher les arrivées de migrant-e-s en Europe en les repoussant en Turquie. Qu'elles soient candidates à l'asile ou non, l'accord prévoit d'expulser de Grèce toutes les personnes qui y sont entrées après le 20 mars en étant passées par la Turquie. La Turquie s'engage à prendre les « mesures nécessaires » pour empêcher les départs de bateaux de migrant-e-s de ses côtes et l'ouverture de nouvelles routes migratoires par la Bulgarie ou la Roumanie. L'UE prétend vouloir « offrir aux réfugiés syriens un accès sûr et légal à *l'UE* » mais la réalité sera toute autre. Pour chaque Syrien-ne renvoyé-e de Grèce vers la Turquie, l'UE s'engage à réinstaller un-e Syrien-ne venant d'un camp de réfugiés en Turquie vers un pays de l'UE, mais dans une limite de 72 000 personnes, ce qui est dérisoire par rapport aux 2,5 millions de réfugiée-s syrien-ne-s présents en Turquie actuellement. Et c'est uniquement à la condition d'une réduction significative des flux migratoires, que l'UE « invitera » ensuite ses Etats membres à admettre davantage de Syrien-ne-s sur leur sol, mais toujours à partir de la Turquie. Quant aux autres nationalités candidates à l'asile, elles semblent avoir été oubliées. Quid des personnes ayant fui l'Irak, l'Afghanistan, le Pakistan, le Nigeria, pour ne citer que les nationalités les plus présentes en Turquie et Grèce?

Le droit d'asile sacrifié

Par cet accord, l'UE tire tout simplement un trait sur l'un des principes fondamentaux du droit d'asile : le non-refoulement. La Convention de Genève de 1951 interdit en effet l'expulsion ou le refoulement d'une personne réfugiée vers des territoires où sa vie ou sa liberté pourrait être menacée. Or Amnesty International a récemment fait état de nombreuses expulsions effectuées par la Turquie vers la Syrie et souligne que la politique turque est loin d'être respectueuse de la vie ou la liberté des réfugiés : la frontière terrestre avec la Syrie a été fermée et la police turque a déjà ouvert le feu sur des personnes tentant de la franchir clandestinement. Si l'on ajoute à cela les dérives autoritaires du régime turc, la répression à l'encontre de ses opposant-e-s et de la population kurde, la Turquie n'est en rien un « *pays sûr* » comme le prétend l'UE pour justifier cet accord honteux.

Si la Turquie a accepté de devenir la soustraitante de l'UE tant pour les contrôles aux frontières que pour l'application du droit d'asile (sic), c'est que le marchandage en valait la peine : elle a obtenu la reprise des négociations pour son entrée dans l'UE, la promesse



Sur un fragment du mur de Berlin. Photo CC Denis Bocquet

d'un allègement des restrictions de visas pour les Turcs, et au total une aide européenne de 6 milliards d'euros pour soutenir le mécanisme turc en faveur des réfugié-e-s. L'UE n'en est pas à sa première coopération avec un régime autoritaire dans le domaine migratoire (voir *Billets d'Afrique* juin 2015) mais cet accord franchit un nouveau cap, pas seulement du fait de son contenu, mais aussi par ses modalités d'application.

Déploiement de moyens militaires et policiers

Pour empêcher la traversée de centaines de milliers de migrant-e-s et expulser les milliers qui passeront entre les mailles du filet européen, l'UE et la Turquie ont opté pour le recours à la force. A la demande de l'Allemagne, l'OTAN est venu à la rescousse de l'Agence européenne Frontex pour surveiller les frontières maritimes, en faisant des patrouilles dans les eaux territoriales grecques et turques, avec pour mission officielle de lutter contre les réseaux de passeurs. Pour pouvoir

procéder aux expulsions depuis la Grèce, les migrant-e-s seront enfermés dans des centres dans l'attente de leur retour par bateau. Depuis le 20 mars, 2500 migrants sont enfermés sur l'île de Lesbos, dans un camp prévu pour 2000 personnes, où les journalistes sont interdits d'accès, et sans qu'aucune information ne leur soit donnée sur leur expulsion à venir. Selon le journal *Le Monde*, la Commission européenne a décidé de consacrer un budget de 280 millions d'euros dans les 6 prochains mois pour payer 4000 agents pour mettre en œuvre

l'accord, dont un millier de « personnel de sécurité et militaire » et 1500 policiers grecs et européens. Dans un communiqué du 2 avril, Bernard Cazeneuve annonçait l'arrivée à Lesbos de 50 CRS, 50 gendarmes et 22 policiers à Lesbos. En Turquie, les migrants expulsés de Grèce seront placés dans des centres de transit (qui ne sont pas encore aménagés) puis envoyés dans des camps de réfugiés. Il y a tout lieu de s'interroger sur les mesures que la Turquie mettra en place pour empêcher que ces personnes tentent à nouveau de rejoindre l'UE. Seront-ils maintenus par la force dans les camps ?

Cet accord fait apparaître au grand jour des pratiques qui sont déjà celles de l'UE et de ses Etats membres depuis plusieurs années. Il rappelle les marchandages avec le Maroc pour contenir les migrant-e-s subsaharien-ne-s audelà des frontières européennes et fait tragiquement écho à la situation à Calais où les migrant-e-s sont là aussi victimes de la violence des moyens militaires et policiers déployés à leur encontre, parqués dans des centres quasifermés, privés d'informations sur leur devenir. Bien que visant principalement les réfugié-e-s syrien-ne-s et des pays du Moyen-Orient (les plus nombreux à arriver en Europe puisque plus proches géographiquement,) l'accord signé avec la Turquie envoie symboliquement un message d'hostilité clair à tou-te-s les réfugié-es des guerres menées par les pays occidentaux, pour la plupart invisibles en Europe mais qui se comptent en centaines de milliers dans les pays voisins de la Centrafrique, du Mali, etc.

Marie Bazin

MASCARADE ÉLECTORALE AU CONGO

LA FRANCE «S'EXPRIME À SA FAÇON»

Denis Sassou Nguesso, qui cumule 32 années au pouvoir au Congo-Brazzaville, vient d'écrire une nouvelle page au chapitre du coup d'État électoral en cours depuis des mois. A Paris, on fait mine de ne pas approuver, mais sans condamner, et en maintenant la coopération, y compris militaire.

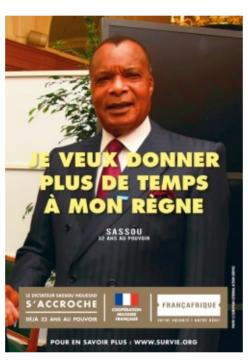
près avoir imposé une nouvelle Constitution sur mesure pour le dictateur et avancé le scrutin, le clan présidentiel a coupé le pays du monde en imposant une suspension des télécommunications au moment du premier tour, le 20 mars, et les jours suivants. Rien que cette mesure aurait dû provoquer une pluie de condamnations internationales, tant il était prévu que le parti-Etat entendait annoncer une victoire du dictateur-candidat dès le premier tour. Si les États-Unis ont timidement dénoncé cette mesure liberticide, la France officielle a à nouveau brillé par son silence.

Langue de bois

Lors de son point presse du mardi 22 mars, le Quai d'Orsay s'est contenté de signaler que « ce scrutin s'est déroulé dans un contexte préoccupant, en raison notamment de la coupure des communications », ajoutant cyniquement que « la France, qui fait preuve de vigilance, rappelle son attachement à la transparence et à l'équité du processus électoral à toutes ses étapes ». La belle affaire! Même l'agression de 3 journalistes français (du Monde et de l'AFP) et la confiscation illégale de leur matériel et de leur passeport par des policiers en civil, à la sortie d'une conférence de presse de l'opposition à Brazzaville le 23 mars, n'a pas infléchi la langue de bois diplomatique. Le 24 mars, le même Quai d'Orsay a en effet précisé que l'ambassadeur de France au Congo était « immédiatement intervenu auprès des autorités afin que leurs effets leur soient restitués sans délai, (...) et que toute la lumière soit faite sur cet incident » ; sans oublier la rengaine : « La France rappelle son attachement, partout dans le monde, à la liberté d'expression et à la liberté de la presse ». Et que pourraient faire de plus les autorités françaises, mon bon monsieur? Visiblement pas suspendre la coopération de défense, au titre de laquelle des militaires français « conseillent » et « forment » les forces de l'ordre congolaises (cf. Billets n°251, novembre 2015).

Sans surprise, le 24 mars, les autorités congolaises annonçaient des « résultats partiels » selon lesquels Sassou Nguesso serait élu au premier tour avec 67 % — un résultat relayé

sur le champ sur Twitter par i-télé, dont le tweet a été immédiatement et abondamment retweeté par les faux comptes mis en place par le pouvoir congolais et ses communicants, afin de donner force de vérité médiatique à une annonce grotesque.



Au PS, dissidence sans impertinence

Comme lors du référendum frauduleux sur la modification constitutionnelle, le Parti socialiste a condamné le 25 mars, par la voix de son Secrétaire national à l'International, Maurice Braud, ce coup de force. Une prise de position appréciée par l'opposition congolaise, en mal de soutien international. Mais comme lors du référendum, le PS s'est bien gardé de demander à l'exécutif français de prendre des mesures concrètes comme le gel des avoirs de certains membres du clan ou la suspension de la coopération militaire.

Le même jour, les cinq principaux candidats usurpés ont pour leur part, dans un communiqué commun, appelé à la désobéissance civile (avec une première journée « villes mortes » le 29 mars) et demandé à la communauté internationale la suspension de toute coopération. Depuis, ils se retrouvent de facto en liberté surveillée ou sont dans la clandestinité, comme le général Mokoko, dont plusieurs

membres de l'équipe de campagne ont été arrêtés, d'autres se cachant comme lui — mais jusqu'à quand ?

A partir du 25 mars, les décomptes organisés par l'opposition sont venus contredire largement les chiffres de la commission électorale officielle - présidée par un proche du ministre de l'Intérieur congolais (Lettre du Continent, 23/03). Empêtré dans la politique intérieure française (abandon de la réforme constitutionnelle, contestation massive de la réforme du Code du travail), François Hollande, on le devine, continuera sa stratégie faite de silences et de demi-phrases : il « ne donnera donc pas son sentiment dans l'immédiat. L'information est confirmée à l'Elysée: le président veut attendre la fin du processus et l'examen des recours pour réagir » (Rfi.fr, 26/03).

Le problème, c'est les autres

Jean-Marc Ayrault, invité Afrique de RFI le 31 mars, a à sa manière parfaitement résumé la situation. Alors que la journaliste Anne Cantener relève que la France « n'a pas parlé ouvertement d'irrégularités lors du scrutin, ce qu'ont fait par exemple les États-Unis », et demande « comment expliquer cette différence de ton ? », le ministre des Affaires étrangères élude : « Chaque pays s'exprime à sa façon ». Et d'asséner les éléments de langage de l'Elysée, sur une posture générale pleine d'enfumage mais sans application concrète : « Ce qui est sûr c'est que la France n'est pas favorable à ces modifications constitutionnelles permanentes qui ont pour objet de maintenir au pouvoir un chef d'État qui est là depuis des dizaines et des dizaines d'années. Ce n'est bon pour aucun pays. Il y a des pays - je pense au Burundi, à la République démocratique du Congo - qui sont tentés par des réformes constitutionnelles de même nature. On voit bien que cela crée des troubles, de la tension et des dangers. Il faut vraiment que, dans tous ces pays, la raison démocratique l'emporte ». On aimerait qu'à Paris aussi la raison démocratique l'emporte et, par exemple, que la France suspende enfin sa coopération militaire.

Alice Primo

Accords d'asservissement économique

Les tractations se poursuivent autour de la signature des Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest. Ces accords, qui n'ont de partenariat que le nom, puisqu'ils sont en réalité des accords de libre-échange qui favoriseront l'économie européenne et le secteur privé, ont été conclus au début de l'année 2014. Mais pour être mis en œuvre, ils doivent d'abord être signés par l'ensemble des 15 pays ouest-africains concernés. Or ceux-ci sont loin d'être unanimes. L'état des signatures est à ce jour incertain et aucune information ne fuite sur les sites officiels de la Commission européenne ou de la CEDEAO (Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest), ces institutions ne voulant en aucun cas permettre la constitution d'un front contre les accords. En mars 2015, selon la coalition sénégalaise « Non aux APE », le Nigeria, la Gambie, le Togo, la Sierra Leone et la Mauritanie avaient refusé de signer. Mais depuis, les pays qui ont choisi de signer s'emploient à les faire changer d'avis. Ainsi le 22 mars 2016, alors qu'ils participaient au panel présidentiel du Africa CEO Forum (Forum des grandes entreprises) à Abidjan, Ouattara et Mahama, respectivement présidents de Côte d'Ivoire et du Ghana ont demandé au Nigeria et à la Gambie de signer les accords. Le lieu de ce rappel à l'ordre était bien choisi, puisque les premiers bénéficiaires des APE seront justement les grandes entreprises, principalement étrangères, qui font du business en Afrique.



Hommage à Lila Chouli

Lila Chouli, spécialiste des mouvements sociaux au Burkina Faso, s'est éteinte vendredi 25 mars des suites d'une maladie. Nous tenons à saluer la mémoire de cette camarade passionnée avec qui nous avons suivi, pleins d'enthousiasme, les récents soulèvements du peuple burkinabè. Elle avait, il y a quelques années, assumé bénévolement le rôle de secrétaire de rédaction de Billets d'Afrique.

SOUTENEZ-NOUS: ABONNEZ-YOUS!

nom: Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des prénom principaux faits de l'actualité franco-africaine. Billets d'Afrique est entièrement réalisé par des bénévoles, militantadresse e-s au sein de Survie, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984. code postal ville OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à Billets d'Afrique. Je renvoie ce email bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 47, Av Pasteur - 93100 Montreuil France : 25 € OUI, je souhaite recevoir Billets d'Afrique Petits budgets : 20 € format numérique, par email, plutôt **Etranger et Outre-mer : 30 €** qu'en papier.

Modalités de paiement : chèque à l'ordre de Survie - Virement bancaire IBAN : FR76 4255 9000 0321 0217 7520 939 au Crédit coopératif, précisez l'objet sur l'ordre de virement - Vous pouvez aussi payer en 12 échéances ou par trimestre grâce au prélèvement automatique, nous contacter : contact@survie.org + 33 1 44 61 03 25